Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt et un, le 07 octobre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni à la salle du conseil de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), MME COUTTENIER (C.C SAVE AU TOUCH), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE) , MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BAGUR (C.C HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE),), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE)

Excusés ayant donné pouvoir :
M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE) AYANT DONNE POUVOIR A MME URSULE, M. BRIAND(TOULOUSE-METROPOLE) AYANT DONNE POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES, M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE) AYANT DONNE POUVOIR A M. TRAUTMANN, M. DUMOULIN (C.C.VAL AÏGO) AYANT DONNE POUVOIR A M. MAUREL, MME GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH) AYANT DONNE POUVOIR A MME COUTTENIER

Date de la convocation : VENDREDI 1ER OCTOBRE 2021

Secrétaire de séance : M. MAUREL

D2021-34 Groupement de commande assurance statutaire

Le centre de gestion propose aux collectivités et établissements affiliés de participer à un groupement de commande pour l'obtention d'un contrat groupe d'assurance statutaire permettant de couvrir tous les risques statutaires connus au moment du lancement de la consultation (maladie ordinaire, maternité/paternité/adoption, longue maladie et congé de longue durée, accident du travail et maladie professionnelle, décès), géré en capitalisation (les sinistres nés pendant la durée de validité du contrat continuent à être couverts au-delà du terme du contrat par l 'assureur).

Le contrat prendra effet au 1'" janvier 2022, pour une durée initiale de 4 ans.

Le CDG 31 définira sous sa seule responsabilité la structuration du marché, les besoins (niveaux de garantie et prestations associées) adaptables ensuite pour chaque collectivité au moment de l'adhésion, ainsi que le cadre contractuel et la procédure retenue en conformité avec les dispositions du Code de la Commande Publique.

Ce dossier a été présenté au comité technique du 23 septembre dernier et a reçu un avis favorable.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
031-253102636-20211007-d2021-34-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2021

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la participation de Decoset au groupement de commande mené par le CDG 31 pour l'attribution d'un contrat groupe d'assurance statutaire
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tous actes et documents afférents,
- ✓ **S'ENGAGER** à inscrire au budget les dépenses correspondantes

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	*16*	*16*	*32*
Nombre de voix par délégué	*2*	*1*	*48*
Présents	10	8	18
votants	10	8	18
pouvoirs	3	2	5
Total de voix	**26**	**10**	**36**
Abstentions			
Votes contre			
Votes pour	**26**	**10**	**36**

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20211007-d2021-34-DE
Date de réception préfecture : 20/10/2021